

AR Prefecture

047-254702582-20221129-DP2022_61-CC Reçu le 29/11/2022 DP2022-61

DÉCISION DU PRÉSIDENT

DP 2022-61

TVX2022-04 TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME D'EXTINCTION AUTOMATIQUE A EAU DE TYPE SPRINKLEUR SUR LE SITE DE VALORIZON A DAMAZAN Lot n° 7 VRD-Avenant n° 1

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique et ses articles n° R.2194-1 à 9 relatifs à la modification du marché public,

Vu les statuts du syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par arrêté préfectoral n°47-2017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n° DL2021_09/02 du 20 septembre 2021 donnant délégations au Président, notamment en matière de marchés publics,

Vu la DP2022_32 attribuant le marché de Travaux n° TVX2022-04 pour les travaux d'installation d'un système d'extinction automatique à eau de type sprinkleur sur le site de ValOrizon à Damazan aux société suivantes :

- Lot n° 1 sprinklage : la société Atlantique automatismes incendie, avec une date de notification au 6 juillet 2022, pour un montant de 1 640 000,00 € HT,
- Lot n° 2 chauffage Mise hors gel : la société SEPCO Pyrénées, avec une date de notification au 6 juillet 2022, pour un montant de 169 750,00 € HT,
- Lot n° 3 gros œuvre : la société BTP Ustulin, avec une date de notification au 6 juillet 2022, pour un montant de 209 966,23 € HT,
- Lot n° 4 étanchéité : la société PROCIBA, avec une date de notification au 6 juillet 2022, pour un montant de 20 089,72 € HT,
- Lot n° 5 serrurerie : la société ACSM, avec une date de notification au 6 juillet 2022, pour un montant de 15 056.52 € HT.
- Lot n° 6 électricité : la société FAUCHÉ, avec une date de notification au 6 juillet 2022, pour un montant de 173 000,00 € HT,
- Lot n° 7 VRD: le groupement SOGEA/RCTP Chaminade, avec une date de notification au 6 juillet 2022, pour un montant de 303 984,00 € HT,

Vu le délai d'exécution du marché, tous corps d'état, prévu de 11 semaines, courant jusqu'à l'expiration de la période de garantie de parfait achèvement,

Considérant la proposition d'avenant n° 1 concernant le lot n° 7 VRD pour le groupement SOGEA/RCT Chaminade, ayant pour objet la réalisation d'une tranchée pour le réseau HTA et la reprise de la fosse sur l'aire bétonnée côté local C8A, pour un montant total de 27 120,00 € HT, portant le montant du lot à 331 104,00 € HT (avenant joint à la présente décision),

LE PRÉSIDENT.

- Article 1 : **DÉCIDE** de signer, dans le cadre du marché TVX2022-04 l'avenant n° 1 portant sur le lot n° 7 VRD pour le groupement SOGEA/RCT Chaminade, ayant pour objet la réalisation d'une tranchée pour le réseau HTA et la reprise de la fosse sur l'aire bétonnée côté local C8A, pour un montant total de 27 120,00 € HT,
- Article 2 : **PRÉCISE** que les crédits sont prévus au BP 2022;
- Article 3 : **PRÉCISE** que cet avenant sera notifié au groupement concerné.

Fait à Damazan, le

Le Président,

Michel MASSET

